

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mai, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RENAUD, Maire.

PRESENTS : M. François RENAUD, Mme Françoise NOYER, Mme Denise NORMAND, M. Éric VIGNERON, M. Stéphane BAILLY, M. Sébastien BLANCHET, M. Michael SIROT, Mme Céline BRETON, Mme Véronique SIROT, M. Michel BOUVET, M. Denis AGOGUÉ, Mme Marie-Paule STOUPAK.

ABSENTE : Mme Gwenaëlle GEORGES donne pouvoir à Mme Véronique SIROT

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 15 mai 2024
Date d'affichage : 15 mai 2024

Mme Françoise NOYER est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. **Lecture et approbation du procès-verbal du 04 avril 2024**
 2. **Décisions relatives aux délégations octroyées par le Conseil Municipal au Maire exercées depuis le 04 avril 2024**
 3. **Arrêtés pris par le Maire depuis le 04 avril 2024**
 4. **Personnel Communal**
 - a. **Surcroît de travail**
 5. **Spectacle de Noël aux écoles**
 6. **Bons fournitures scolaires pour les secondaires**
 7. **Informations**
 - a. **Organisation élections européennes du 9 juin 2024**
 8. **Questions diverses**
-
1. **Lecture et approbation du procès-verbal du 04 avril 2024** – Le Conseil Municipal approuve, *à l'unanimité des membres présents ou représentés*, le procès-verbal du 04 avril 2024.
 2. **Décisions relatives aux délégations octroyées par le Conseil Municipal au Maire exercées depuis le 04 avril 2024** – Aucune décision n'a été prise.
 3. **Arrêtés pris par le Maire depuis le 04 avril 2024** – M. le Maire informe les membres de l'assemblée des arrêtés qui ont été pris depuis le 04 avril dernier.

4. Personnel communal

a. Accroissement de travail

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents ou représentés*, autorise M. le Maire à créer un poste pour accroissement de travail, dans le cadre de la surveillance et du service cantine ainsi que l'entretien des locaux.

5. Spectacle de Noël aux écoles

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents ou représentés*, décide d'organiser un spectacle de Noël avec Culture Education Création au profit de tous les élèves de l'école de Léré, le lundi 16 décembre 2024 après-midi. Il se déroulera à la Salle des Fêtes. Le montant de la prestation s'élève à 600 € net.

6. Bons fournitures scolaires pour les secondaires

Pour la rentrée 2024, le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents ou représentés*, fixe à 45 € le bon d'achat attribué aux élèves ayant quitté le primaire jusqu'à l'âge de 16 ans (âge limite de la scolarité obligatoire), et ce, quel que soit l'établissement fréquenté.

Le bon sera à utiliser, exclusivement, à BUREAU VALLÉE à COSNE COURS SUR LOIRE qui facturera le nombre de bons reçus à la commune.

7. Informations –

M. le Maire informe les membres de l'assemblée :

- Des prochaines élections européennes qui auront lieu le dimanche 9 juin 2024 et prépare l'organisation du bureau de vote et du dépouillement.
- Des différents remerciements des diverses associations suite aux subventions accordées.
- De l'enquête publique en cours du SIRVAA, concernant la Judelle. Deux permanences sont prévues en Mairie de Léré, une a déjà eu lieu le vendredi 17 mai 2024 et la prochaine sera le jeudi 6 juin matin.
- Des travaux de la place du marché qui commenceront début septembre. Une réunion publique est prévue le lundi 24 juin 2024 à 18h30. Les riverains et commerçants seront invités. La présentation des travaux sera effectuée par l'entreprise et l'architecte.
- De la demande concernant le feu d'artifices, l'accord de VNF est arrivé en Mairie mais nous sommes toujours dans l'attente de l'accord de la Préfecture que nous avons relancé en début de semaine.
- De l'exercice nucléaire prévu les 21 et 22 novembre 2024, une inscription à des ateliers pour les élus est possible afin d'avoir tous les éléments pour réussir au mieux cet exercice.
- D'une coupure d'électricité aux Rhédons le 21 juin 2024.
- De la présentation du programme estival.
- De l'animation prévue sur le marché le samedi 1^{er} juin 2024 par la Lyre Léréenne.

- Du vernissage photo le 31 mai 2024 au point d'animations.
- De l'exposition du Gala des vedettes en collaboration avec Léré Mémor.
- De l'invitation reçue par l'Esquisse, pour l'inauguration le vendredi 31 mai 2024, de son exposition qui aura lieu pendant une semaine.
- Du calorifuge des tuyauteries des chaudières des logements de Camille Boistard, de la Poste, du logement communal situé Place du Chanoine Roche et de la chaufferie de la garderie. Cette intervention n'a rien coûté à la commune.
- Des différents travaux réalisés à la Superette suite au cambriolage.
- D'un courrier qui va être envoyé à certains riverains concernant l'entretien des haies, les détritrus déposés n'importe où, en particulier rue Augsburguer et impasse du Briou. Un courrier sera également envoyé à la Poste qui ne respecte pas l'engagement d'assurer un service continu depuis la mise en place d'un facteur guichetier.
- Qu'il regrette que le problème de stationnement rue des Faubourgs ne soit pas réglé malgré le courrier envoyé au propriétaire.
- Que les représentants de VNF seront présents lors de la prochaine réunion du SIVOM. Le problème des syphons sera abordé. Il précise que la Mairie n'a reçu aucune réponse au courrier envoyé à la Préfecture.

8. Questions diverses

- Monsieur Éric VIGNERON :

- Signale que rue Charles Maudry, un passage caméra a été effectué et que le dalot étant en mauvais état, il va être refait par l'entreprise GALLIOT.
- Indique le passage de l'expert à la boulangerie concernant des vitres qui se fissuraient, nous sommes dans l'attente du rapport de celui-ci.

- Madame Denise NORMAND :

- Suite au projet « Notre école faisons là ensemble », l'installation des différents mobiliers a commencé et devrait durer 3 à 4 jours.

- Monsieur Stéphane BAILLY :

- Demande si les riverains seront prévenus pour les travaux sur la Judelle. Monsieur BLANCHET, délégué au SIRVAA, répond que oui. L'information a été donnée en premier aux Mairies mais un courrier sera envoyé en temps voulu à chaque riverain.

- Madame Véronique SIROT :

- Nous indique que le club de Football de Léré est qualifié pour la finale de la Coupe du Cher Consolante, le 1^{er} juin 2024 à Bourges.

- Monsieur Michel BOUVET :

- Demande où en est la correction des panneaux. Monsieur le Maire répond que c'est en cours.

- **Monsieur Denis AGOGUÉ :**

● demande à quoi est dû la baisse du niveau du Canal ? Monsieur le Maire répond qu'une casse est en cours sur Sury-près-Léré et que pendant la durée des travaux le niveau du Canal devra être bas. Monsieur BLANCHET rajoute qu'un courrier sera envoyé à VNF par la Brème de Léré car le niveau bas du Canal risque de mettre en péril le concours de pêche organisé chaque année avec l'ABPC Bourges.

● signale une fuite de gouttière sur un bâtiment communal qui se trouve rue du Crot Pigeon. Monsieur le Maire indique que les travaux de réparation sont prévus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le 29 Mai 2024

Le Maire,



François RENAUD,